

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT D'ABITIBI  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 25 novembre 2020, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, tenue par vidéoconférence, alors qu'il y avait quorum, un règlement intitulé « *Constitution des quotes-parts : Règlement afin de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts de ses dépenses et de leur paiement par les municipalités et territoires non organisés* », dit Règlement portant le numéro 05-2020, a été adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5<sup>e</sup> Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE  
Ce 26 novembre 2020



Normand Lagrange  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général